

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LE PERCY
38930**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 24 Septembre 2020, à 20 h30 à la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

Présents : Sabine CAMPREDON, Thibaut BECOURT, Georges GONTARD, Franck TIRET, Thierry CHASSEVENT , Guillaume GONTARD, Marie LOPOUKHINE, Jean-Paul REYNAUD, Jean-Marc TATIN et Agnès TREGRET

Absente excusée : Julie POINTOUT donne procuration à Marie LOPOUKHINE

Date de la convocation : 21 Septembre 2020

Secrétaire de séance : Thibaud BECOURT

Présentation de Loïc Kerautret, Gaëtan Roussel, Jérémy Dubost du projet d'habitat groupé et développement d'activités « les tisserins » et de leur volonté de louer la parcelle B589 sur le site de la colonie pour faire un jardin/potager privatif pour les 4 familles.

DESTINATION DE LA PARCELLE B589
--

Après présentation des Tisserins et leur départ , Marie Lopoukhine/conseillère municipale faisant partie du projet des Tisserins sort de la salle afin que le CM puisse délibérer à ce sujet.

Suite aux différents échanges, nous constatons que le projet des Tisserins a changé depuis 2016 qu'il est passé d' un développement de fermage agricole à un jardin privatif à 4 familles.

De plus il est rappelé aux 4 familles que depuis 10 ans la commune a mis en place juste à côté de cette parcelle un jardin partagé avec des parcelles individuelles et collectives qui est géré depuis 6 ans par l'association Brouillon de culture qui développe des liens entre les jardiniers et favorise les échanges : connaissances, savoir-faire, techniques de jardinage, manière de cuisiner, évènements alors que ce jardin privatif à 4 familles n'inclue pas ce qui est déjà existant sur le site.

Il est proposé aux Tisserins que le Conseil Municipal a besoin de temps pour une réflexion plus globale. Nous pouvons en attendant faire une convention aux Tisserins sur un an pour le potager pour l'instant au même tarif que le fermage agricole et voir comment le projet de réflexion que nous menons sur une future aire de camping/camping déclaré sur le site de la colonie évolue ainsi que le projet d'assainissement individuel groupé du site et comment les autres activités peuvent être associés.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise la Maire à établir la convention.

ADRESSAGE

Présentation par Thibaud Bécourt (2d adjoint) du travail réalisé autour de l'adressage.

- Validation du plan global des rues : point de départ -point d'arrivée,
- Les noms de rues : choix parmi les propositions et nouvelles idées.

Invitation des habitants pour la présentation des noms des rues dans le courant du mois de novembre.

- Validation du système de numérotation numérique (1,2,3,4...)des différentes voies, à l'exception d'une route qui serait en métrique (numéro en fonction de la distance entre le point 0 et l'habitation).
110 habitations avec un numéro.

Routes/rues/chemins

1- village : Du calvaire au garage communal :	Rue du Couchou
2- village : De la RD13 au bassin (en passant devant l'église):	Rue des Communs
3- village : Du calvaire au bassin (en passant devant la bibliothèque):	Rue de la Grange
4- village : Du bassin au carrefour RD13 :	Rue de la Done
5- De la RD1075 à Sandon :	Route de Sandon
6- Du carrefour en bas des Blancs à Chabulière (four) :	Route du Platary
7- Aux Blancs : De la chapelle à RD13 :	Rue du fer à cheval
8- Aux blancs : Des"Volets bleus" à chez M Barhi :	Impasse des prairies
9- Aux Blancs : de RD13 à l'aire de chainage :	Chemin du Chié
10- A Chabulieres : du parking au four :	Rue des possibles
11- A Chabulieres : du parking au chemin (route qui monte)	Route du Platary
12- De RD1075 à Bonnardel :	Chemin de Bonnardel
13- De RD1075 à Casseyre :	Chemin de Casseyre (MdP)
14- Colo - De RD13 à Tisserins :	Chemin de Charley
15- De RD13 à M.Riondet :	Chemin de Chantere
16- RD252 - de Rabat à Longefond :	Route des Bachats
17- RD1075 :	Route la Glaine 1075
Deux rajouts :	
18 -Derrière la grange :	Impasse de la chaufferie
19- Jardin partagé jusqu'à l'ACCA :	Chemin des Tirailleurs

Après délibération, le Conseil Municipal,

• **DECIDE à l'unanimité** des présents d'approuver les noms des rues proposées , les systèmes de numérotation et valide le plan global des rues.

CONVENTION ENTRE MAIRIE DE CLELLES ET LE PERCY Concernant le TRANSPORT SCOLAIRE
--

Madame la Maire propose au conseil municipal une convention entre la commune et la commune de CLELLES concernant la mise à disposition de l'employé communal du Percy pour le transport scolaire afin que la commune de CLELLES participe financièrement à cette disposition au prorata du nombre d'enfants (90% Le Percy et 10% pour Clelles). Cette convention sera révisée chaque année.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à établir la convention.

DELIBERATION MODIFICATIVE 1 : BUDGET EAU M49

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Eau- de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Redevance versée aux agences de l'eau...	+ 3 300.00 €
		Total	+3 300.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61523	Entretien des réseaux	- 3 300.00 €
		Total	- 3 300.00 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

Budget Principal : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2001, 2008 et 2009 pour un montant de 1145,73 euros .Sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif du 4 mai 2020, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°116/115/88/101 de l'exercice 2001, Objet : locations Montant : 721.13
- n°148 et 149 de l'exercice 2008 , Objet : locations Montant : 194.60
- n°89 de l'exercice 209, Objet : Locations Montant : 230

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1145.73 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Budget Chauffage : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2015, 2018 et 2019 pour un montant de 845.90 euros Sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif du 4 mai 2020, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°6 et 7 de l'exercice 2015, Objet : Chauffage Montant : 845.88
- n°4 de l'exercice 2018 , Objet : Chauffage Montant : 0.01
- n°19 de l'exercice 2019, Objet : Chauffage Montant : 0.01

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 845.90 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Budget Eau : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2006, 2007, 2011, 2012 et 2014 pour un montant de 551.52€ . Sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif du 4 mai 2020, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes:

- n°1 de l'exercice 2012 Objet : Eau Montant : 296.80
- n°2 de l'exercice 2011 Objet : Eau Montant : 76.38
- n°9 de l'exercice 2006 Objet : Eau Montant : 99.19
- n°9 de l'exercice 2007 Objet : Eau Montant : 0.25
- n°1 de l'exercice 2014 Objet : Eau Montant : 78.90

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 551.52 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

CONCOURS DU RECEVEUR PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vue le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- **D'accorder à Madame Agnès REY l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 euros.**

DUREE D'AMORTISSEMENT- BUDGET CHAUFFERIE M4

Durée d'amortissement de la chaudière 20 ans
Durée d'amortissement des rénovations 25 ans
Durée d'amortissement de la pompe de relevage 10 ans

Mme la Maire propose au conseil ces durées d'amortissement

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'approuver les durées d'amortissement présentées.

Demande de subvention exceptionnelle : PLANTATION D'ARBRES EN FORÊT COMMUNALE

Mme La Maire présente au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration sylvicole et l'adaptation au changement climatique de la forêt communale, la commune du Percy souhaite développer un projet de plantation d'arbres. Ce projet pour lequel nous accompagne l'Office national des forêts (ONF) se caractérisera de la sorte :

- Essence et nombre d'arbres plantés : Erable sycomore 166; érable plane 166, merisier 168...
- Date prévisionnelle de plantation : novembre 2021
- Parcelle cadastrale de plantation : D 72
- Coût du projet (préparation, plantation, entretien) : 9 123.14 € HT

La commune du Percy sollicite l'appui du Conseil départemental de l'Isère pour la mise en œuvre de cette plantation, qui pourra ainsi participer au projet « 5000 arbres » porté par le Département. Nous sollicitons donc par la présente une aide exceptionnelle de 8 120.85 € correspondant à 89% du coût total hors taxes du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver le projet à l'unanimité.

SORTIE DES BOIS DU MASSIF FORESTIER DE CLELLES

Les services du département ont organisé une réunion le 02/09/20 au sujet de la sécurisation de la sortie des bois sur les communes de Celles et Le Percy auquel Thibaud Bécourt s'est rendu.

En effet à l'ordre du jour était évoqué :

- la réalisation de la première tranche de la desserte forestière du massif de Clelles
- la limitation de tonnage aux alentours de de 40 tonnes du « pont des Blancs » et du « pont sur voie ferrée » sur la RD13.
- le projet de deuxième tranche de desserte forestière pour dévier les grumiers vers la RD7
- organisation de la sortie des bois pour les grumiers du massif forestier à court, moyen et long terme.

Nous devrions être informé prochainement par les services du département sur l'évolution du projet en concertation avec les deux communes concernées.

ADMR – Désignation d'un référent village

Le nouvelle organisation de l'ADMR souhaite mettre en place un référent pour les 8 villages (Le Percy, Monestier du Percy, Lalley, Chichilianne, St Maurice en Trièves, Clelles, St Martin de Clelles, St Michel les Portes) soit 8 personnes afin que les bénévoles puissent faire passer les informations ou autre aux bénéficiaires de l'ADMR de chaque village. Pour rappel l'ADMR est un service de proximité primordial auprès des personnes âgées et nécessaire pour le maintien à domicile de ces personnes vulnérables.

Désignation d'un référent village Le Percy : Jean-Paul REYNAUD se propose .

MOTION : Soutien pour le maintien des services publics à la population du Trièves et contre la fermeture de la trésorerie de Mens

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant que le gouvernement prévoit la suppression de 989 trésoreries et Centres des finances publiques d'ici à 2022 ;

Considérant la fermeture des 37 trésoreries sur 48 prévue dans le Département de l'Isère ;

Considérant la fermeture prévue dès le printemps 2021 de la trésorerie de Mens ;

Considérant que les promesses de maintien d'une trésorerie à Mens par la Direction des Impôts lors de la fermeture de la trésorerie de Monestier de Clermont sont ainsi bafouées;

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Considérant que les communes rurales du Trièves ne peuvent pas être dévitalisées des services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant que les communes de notre territoire entretiennent des échanges quasi-quotidiens avec la trésorerie de Mens;

Considérant qu'il n'existe aucune solution précise et validée pour le dépôt en numéraire des régies ;

Considérant que le poste de conseiller aux décideurs locaux proposé ne répondra pas aux problématiques quotidiennes des collectivités et ne remplacera pas les services d'une trésorerie de proximité ;

Considérant que l'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services tant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que cette fermeture contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP ;

Considérant qu'une partie significative des paiements ne sont pas dématérialisés ;

Considérant que les solutions proposées pour accueillir les paiements en numéraire apparaissent très précaires,

Considérant que les habitants les plus fragiles et les isolés du Trièves ne maîtrisent pas les outils numériques;

Considérant que l'accès à Internet pose des problèmes à une partie significative des habitants en raison des zones blanches, de l'insuffisance du débit et des pannes répétées des opérateurs;

Considérant qu'un accueil physique est indispensable, notamment lors de la période des déclarations de revenus ;

Considérant que l'accueil dans les maisons France Service ne fera que compliquer l'accès des habitants aux personnes compétentes ;

Considérant qu'après la perte des loyers non compensés malgré les travaux entrepris à Mens, la fermeture de la trésorerie de Mens va entraîner un manque à gagner de 20 000 € annuels pour la Communauté de Communes du Trièves

Considérant les conséquences de ces fermetures et notamment la fracture territoriale ;

Le conseil municipal de la commune de Le Percy, après en avoir délibéré, décide:

- de réitérer son opposition à la fermeture de la trésorerie de Mens et demande son maintien
- de dénoncer les conséquences du plan départemental de réorganisation des services des Finances Publiques notamment la suppression de certains services et leur éloignement des bassins de population,
- d'apporter un soutien au Président de la Communauté de Communes, au maire de Mens et à tous les élus du territoire dans toutes les démarches à entreprendre auprès des autorités concernées par ce plan pour modifier les conséquences sus énumérées et maintenir le service public à la population

RESIDENCE D'ARCHITECTE DANS LE TRIÈVES

Lors d'une réunion à la Mairie de Mens , La Maison de l'architecture a proposé a trois communes du Trièves : Mens, Châtel en Trièves et le Percy la deuxième édition d'une résidence d'architectes de 6 semaines sur la thématique « un nouveau regard sur les centres bourgs#2 » leur territoire d'étude est la moyenne montagne autour du sujet de la revitalisation des centres bourgs et de l'habitat ancien, son évolution, son potentiel, sa désirabilité et sa durabilité en milieu rural.

Lors de la réunion du 28/07 en visio-conférence et malgré tout l'intérêt du projet nous les avons informé qu'il était nécessaire de prendre contact avec le président de la CCT vu que ce projet est à l'échelle du territoire Trièves. De plus la participation financière par commune est assez importante et non prévu dans nos budget prévisionnel 2020.

Suite aux échanges entre la maison de l'architecture et le président de la CCT, celle-ci ne souhaite pas s'engager financièrement . Il est difficile pour des communes comme les nôtres de participer financièrement à la hauteur de leur attentes et nous ne pouvons pas nous engager dans une telle démarche en l'absence d'engagement de la CCT malgré l'intérêt du projet. Un appui logistique (mise à disposition de salles/des gîtes) aurait été possible par contre .

DIVERS

- Thierry Chassevent (1^{er} adjoint) nous indique qu'il y a eu une vente de bois en septembre pour une valeur de 21000€, une bonne nouvelle par les temps qui courent et pour notre budget principal .
- Suite à la découverte d'une plante rare et protégée « Lathyrus Bauhinii » au Col de Menée, le chantier jeune qui aura lieu du 19 au 21/10/20 avec 5 jeunes s'articulera autour de cette plante avec la construction d'une barrière en bois , ce chantier sera encadré par Nancy Buonomo l'employée communale et David Leroy l'éco garde du PNRV.
- Plusieurs soucis de vandalisme ont eu lieu sur des biens publics , il est important de rester vigilant à ces actes et de sensibiliser les jeunes à ces biens communs et au respect de ceux-ci.
- Durant l'été des incidents ont eu lieu avec des chiens sans laisse, c'est un sujet récurrent , un arrêté relatif à la circulation et divagation des animaux a été pris dans ce sens là. Il est important d'en informer la population et de trouver des solutions avec les propriétaires des chiens.

La séance est levée à 23h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LE JEUDI 22/10/20 À 20H à la Grange